



OIAC

Conférence des États parties

Quinzième session
29 novembre – 3 décembre 2010

C-15/DEC.1
29 novembre 2010
FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

DÉCISION

PARTICIPATION D'ORGANISATIONS INTERNATIONALES, D'INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES ET D'AUTRES ORGANISMES INTERNATIONAUX À LA QUINZIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE DES ÉTATS PARTIES

La Conférence des États parties,

Rappelant les articles 31 et 32 de son règlement intérieur,

Approuve la participation à la quinzième session de la Conférence des États parties des organisations internationales, des institutions spécialisées et des autres organismes internationaux énumérés dans l'annexe ci-jointe.

Annexe :

Liste des organisations internationales, des institutions spécialisées et des autres organismes internationaux admis à participer à la quinzième session de la Conférence des États parties



Annexe

**LISTE DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES, DES INSTITUTIONS
SPÉCIALISÉES ET DES AUTRES ORGANISMES INTERNATIONAUX
ADMIS À PARTICIPER À LA QUINZIÈME SESSION
DE LA CONFÉRENCE DES ÉTATS PARTIES**

1. Comité international de la Croix-Rouge (CICR)
2. Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE)
3. Conseil de l'Union européenne
4. Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI)
5. Ligue des États arabes
6. Organisation de la Conférence islamique (OCI)
7. Organisation des États américains (OEA)
8. Organisation mondiale des douanes (OMD)
9. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)
10. Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN)

--- 0 ---